

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 156

présenté par  
M. Verchère

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 30, insérer l'article suivant:**

Une « Médaille d'honneur du Monde combattant » est créée pour reconnaître au nom de la Nation les mérites des bénévoles qui œuvrent au sein des associations d'anciens combattants.

Le ministre de la défense et des anciens combattants fixe par décret le statut de cette médaille, ainsi que les règles d'attribution et des promotions.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Président de la République souhaite limiter les promotions dans les deux ordres nationaux que sont la Légion d'Honneur et le Mérite.

Il serait donc utile de créer une nouvelle médaille, car les associations d'Anciens combattants vivent grâce au dévouement de nombreux bénévoles. Il serait juste que la Nation puisse reconnaître ce travail en leur remettant une distinction.

Cette médaille est vivement souhaitée par les représentants du Monde Combattant.

C'est pourquoi il est proposé la création d'une Médaille d'honneur du Monde combattant afin de reconnaître les actions que les bénévoles assurent au sein des associations des Anciens combattants.